

## Collectivités et lutte contre le changement climatique : les apports essentiels de la coopération internationale pour des actions au niveau local et international

Jeudi 18 février 2021, 15h – 17h sur TEAMS

### Contexte et objectifs

#### 🚩 Semaines Cap sur la COP

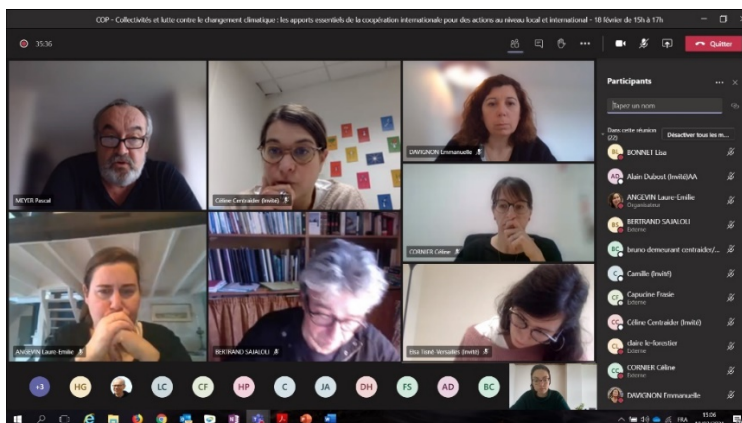
La 1ère COP régionale, lancée au printemps 2019, a pour principales vocations de fédérer les initiatives, actions et bonnes pratiques des habitants et des acteurs engagés pour relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. **Le 3 février, le 1er accord COP a été signé** par les différents partenaires de la COP : Région Centre-Val de Loire, la Banque des territoires, l'ADEME et WWF. Cette signature ouvre également une série de rendez-vous, **les semaines Cap sur la COP**, avec les élu.e.s, salarié.e.s, agent.e.s sous forme d'ateliers, tables rondes, conférences, tout au long des mois de février et mars.

#### 🚩 Objectifs de l'atelier

L'atelier « **Collectivités et lutte contre le changement climatique : les apports essentiels de la coopération internationale pour des actions au niveau local et international** » ciblait en priorité les collectivités territoriales de la Région Centre-Val de Loire.

L'objectif de l'atelier était d'amener les collectivités territoriales de la Région Centre-Val de Loire ayant déjà ou non une action de coopération internationale, ainsi que leurs partenaires éventuels en Région (comités de jumelage, associations, établissements de formation, entreprises, etc.), à s'intéresser à la coopération internationale en matière de transition écologique.

Faisant le constat que de nombreuses collectivités de la Région agissent en priorité sur les sujets liés à leurs compétences et notamment l'eau, la gestion des déchets et l'accès à l'énergie, **l'atelier a présenté une série de pratiques ayant des impacts positifs en matière de transition écologique** sur ces trois thématiques.



## Ouverture

L'atelier a été ouvert par Pascal MEYER, Directeur-Adjoint de la coopération internationale à la Région Centre-Val de Loire, et Céline LEROUX, Directrice de Centraider.

Les fondements de la coopération décentralisée ont été rappelés : liens forts d'amitié et de coopération entre des collectivités situées dans des pays différents, **les coopérations décentralisées permettent des échanges de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets communs ambitieux et inspirants**. La Région entretient 9 partenariats de coopération décentralisée, dont certains ont placé le climat au cœur des thématiques d'échanges (partenariats avec la Province de Luang Prabang au Laos et la Région du Gorgol en Mauritanie par exemple).

Les deux intervenants ont rappelé que les populations à travers le monde faisaient face à des défis communs, c'est pourquoi les Nations Unies ont adopté en 2015 l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui fixent les cibles que les pays doivent atteindre d'ici 2030 pour éradiquer la pauvreté et améliorer la vie quotidienne des populations. Pour la première fois, tous les pays sont concernés, les enjeux sont partagés et les actions réalisées « ici » ont des conséquences « là-bas ». Les ODD mettent donc **le partenariat au cœur de la réussite des transitions environnementales, sociales et économiques**.

Céline LEROUX a rappelé que Centraider avait notamment pour mission d'accompagner les collectivités et autres acteurs du territoire régional dans leurs projets de coopération internationale.

Plus d'information sur la politique internationale de la Région : <https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/international/cooperation-internationale>

Plus d'information sur Centraider : [www.centraider.org](http://www.centraider.org)

En savoir plus sur l'Agenda 2030 et les ODD : <https://www.agenda-2030.fr/>

## Présentation de la COP régionale

Laure-Emilie ANGEVIN, Directrice de la COP régionale à la Région Centre-Val de Loire a dressé le constat sur lequel repose le lancement de la 1<sup>ère</sup> Cop régionale en Centre-Val de Loire : **le changement climatique est une réalité en région et a des impacts sur notre vie quotidienne**. La COP régionale fixe donc d'ambitieux objectifs à atteindre en matière de réduction des gaz à effet de serre ou de production d'énergies renouvelables.

La COP est avant tout un processus embarquant tous les acteurs du territoire régional dans les transitions énergétiques et écologiques. Un Accord a été signé entre les principaux partenaires de la COP régionale le 3 février 2021 – la Région, l'ADEME, la Banque des Territoires et WWF. La COP régionale suivra des cycles de 2 ans, avec une évaluation régulière de ses avancées. L'Accord COP comporte également un volet financier qui pourra être mobilisé par les acteurs régionaux pour réaliser leurs projets.

Il existe plusieurs manières d'inscrire son action dans la COP régionale :

- **Labéliser un événement « COP régionale »** s'il respecte des critères thématiques et environnementaux. Seuls les événements et projets en région sont éligibles à cette labélisation (y compris les restitutions sur le territoire de projets de coopération internationale),
- **Rejoindre ou créer une coalition pour échanger sur des sujets d'intérêt commun avec d'autres acteurs** : pourquoi pas une coalition sur climat et coopération internationale,
- **Déposer un engagement** dans le cadre de la COP en faveur d'un des objectifs à atteindre dans le cadre de la COP,



- **Partager ses actualités dans la newsletter de la COP**, publiée tous les mois.

Plus d'information sur la COP régionale, les engagements, les coalitions, le processus de labélisation d'événements, etc. : <https://cop.centre-valde Loire.fr/>  
Contact : [cop@centrevalde Loire.fr](mailto:cop@centrevalde Loire.fr)

## **Passage en sous-groupes Eau et Gestion des zones humides ET Energies (accès et usages) et Gestion des déchets**

### **✚ Sous-groupe Eau et Gestion des zones humides :**

Lisa BONNET a introduit l'atelier en rappelant que **la question de l'eau était une question mondiale vitale, au croisement de nombreux enjeux** économiques, sociaux et environnementaux (accès à l'eau potable, alimentation, santé, prévention des inondations et autres catastrophes naturelles, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité, etc.). Les collectivités à travers le monde exercent très souvent des compétences dans le secteur de l'eau, ce qui explique pourquoi de nombreuses collectivités territoriales entretiennent des coopérations sur cette thématique.

Dans le cadre de ce sous-groupe, deux projets ont été présentés :

- Le projet BOUDIOU entre Bourges et Diourbel (Sénégal) sur la valorisation des zones humides urbaines,
- La coopération décentralisée entre Orléans et Parakou (Bénin) et en particulier le projet sur l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Bertrand SAJALOLI, Maître de conférences à l'Université d'Orléans et Vice-Président de Centraider a présenté **le projet BOUDIOU sur la valorisation et la gestion des marais des villes de Bourges et de Diourbel**, qui a été lauréat de l'appel à projets Climat et Environnement de la Région Centre-Val de Loire.

Les deux villes partagent un patrimoine naturel, historique et culturel original composé de marais maraichers qui assoient tout à la fois leur biodiversité, la notoriété de leur territoire et leur bien-être environnemental. Pourtant, avec le changement climatique, ces marais sont affectés, touchés alternativement par des périodes de sécheresse et d'inondations.

Le projet BOUDIOU vise donc à permettre aux deux villes de réfléchir ensemble à comment préserver ces zones humides. Il permettra de :

- dresser un diagnostic participatif environnemental des deux zones palustres,
- avancer des solutions adaptatives au changement climatique,
- garantir leur efficacité en sensibilisant les populations des deux cités vertes au changement climatique par la réalisation d'une exposition itinérante retraçant les étapes de l'effacement des marais de Diourbel et de Bourges.

**Ce projet est pluri-acteurs** puisque, outre les deux villes, il associe l'association Saïbatou Espoir qui le coordonne, les universités d'Orléans et Diourbel qui travailleront avec les étudiants sur les diagnostics, les habitants des deux villes qui seront interrogés sur l'image et l'importance qu'ils donnent aux marais dans leur quotidien.

Parmi **les clefs de réussite du projet**, Bertrand SAJALOLI a mentionné :

- la confiance qui existe entre les partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée,
- le partenariat pluri-acteurs,
- la mobilisation des citoyen.ne.s pour garantir l'acceptation des résultats du projet.

Bertrand SAJALOLI donne rendez-vous aux participant.e.s de l'atelier dans 2 ans pour les premiers résultats du projet.

Céline CORNIER, Responsable des relations internationales de la Ville d'Orléans a présenté la coopération entre Orléans et Parakou autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement. En coopération décentralisée depuis plusieurs années, **Orléans et Parakou ont démarré leur projet sur l'eau et l'assainissement en 2010**. Construit sur des phases de 3 ans, le projet a gagné en ampleur progressivement, en même temps que la confiance entre les



partenaires, leur expertise et les cofinancements des bailleurs se sont développés. Il vise à **accompagner les autorités de Parakou dans la mise en œuvre d'une politique d'accès à l'eau et à l'assainissement** (diagnostics, stratégies, réalisations et entretiens des ouvrages, etc.).

Sur sa dernière phase, le projet est soutenu par la Région Centre-Val de Loire, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB).

Céline CORNIER a également insisté sur les **impacts positifs du partenariat pour la Ville d'Orléans** :

- utilisation du programme pour sensibiliser les citoyen.ne.s sur l'importance de la ressource en eau (développement d'un jeu de société pour les scolaires conçu avec Parakou et la ville jumelle japonaise d'Orléans, création d'un film, etc.),
- valorisation de l'expertise des agent.e.s du service Eau et Assainissement,
- participation à l'atteinte des ODD, en particulier l'ODD 6 Eau propre et Assainissement.

Enfin, Céline CORNIER a évoqué certaines **clefs de réussite pour un projet de coopération décentralisée** :

- le projet doit être porté politiquement et s'inscrire dans les politiques et compétences de droit commun des deux collectivités,
- le projet doit être encadré par des documents stratégiques et méthodologiques précis (stratégies, diagnostics, etc.) et la pérennité des actions/ouvrages doit être prise en compte dans la conception du projet,
- mobiliser un.e volontaire sur le terrain permet de mieux suivre le projet,
- mettre en place des activités de valorisation et de sensibilisation autour du projet sur le territoire de la collectivité en France,
- se rapprocher des bailleurs de la coopération décentralisée (Région Centre-Val de Loire, MEAE, AFD...).

Lors des échanges avec les participants à l'atelier, l'importance de valoriser ces projets de coopération auprès du grand public mais aussi des entreprises et des universités de la région qui pourraient être intéressées par ces partenariats.

Pour en savoir plus sur la coopération Orléans-Parakou : <https://www.orleans-metropole.fr/decouvrir-la-metropole-orleanaise/relations-internationales/cooperation-decentralisee-avec-parakou-benin>

#### ✚ **Sous-groupe Gestion des déchets et Energie (Accès et Usages) :**

Elsa TISNE-VERSAILLES a introduit l'atelier sur **les enjeux de la gestion des déchets dans le monde, plusieurs constats** :

- une production des déchets en forte croissance, notamment dans les pays du Sud : phénomène d'urbanisation combinée à une évolution des modes de consommation,
- des impacts négatifs forts sur les populations : santé humaine (pollution, maladies, propagation des virus, manque d'assainissement), aménagements urbains (systèmes de drainage, dépôts sauvages), manque à gagner (valorisation des déchets, tourisme),
- organiser la gestion des déchets au Sud : manque de moyens des collectivités, prendre en compte les opérateurs informels de collecte et de valorisation des déchets et sensibiliser les populations sur les impacts de la prolifération des déchets.

Au niveau de l'énergie, aujourd'hui **89 % de la population mondiale a accès à l'électricité**. Cependant, ce chiffre cache de grandes disparités, puisque l'Afrique Subsaharienne est l'une des régions où l'on retrouve le plus important nombre de personnes sans accès à l'électricité. Si l'on se tourne vers les énergies renouvelables, à l'échelle mondiale, il existe de grands enjeux pour parvenir à une transition écologique et



énergétique réussie. Près de **3 milliards de personnes cuisinent ou se chauffent avec des combustibles polluants**. Les défis des énergies renouvelables bien qu'enregistrant une belle progression dans les Suds seront de rester accessibles et de concentrer leurs efforts sur la cuisson, le chauffage et le transport.

Delphine HERVIER a présenté le dispositif 1% déchets porté par l'association Amorce.

**Les collectivités territoriales, les EPCI et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et traitement des déchets ou percevant la TEOM ou la REOM ont depuis 2014 la possibilité de voter le 1 % déchets.** Ce dispositif permet de mobiliser jusqu'à 1 % des ressources affectées au budget des services déchets à des actions de coopérations internationales dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets des ménages et ce sans décret d'application. Plusieurs précisions ont été apportées :

- le système est volontaire,
- le champ d'application ne se limite pas aux pays du Sud,
- le montant mobilisé comprend à la fois les contributions financières et valorisées,
- les collectivités peuvent mobiliser des cofinancements dédiés (MEAE, AFD, etc.) pour compléter le budget de l'action ou du projet.

**Les modalités de calcul de l'assiette du 1% déchets ont également été explicitées**, sont exclus : les recettes facturées pour le compte de tiers, la TVA, les emprunts, les soutiens (éco-organismes), les fonds de concours et autres aides. Si toutes les collectivités à compétences déchets mobilisaient ce dispositif, cela représenterait un potentiel financier maximum d'environ 65M€ !

**Plusieurs types d'apports du 1 % pour la collectivité ont été mis en avant :** sécuriser l'action à l'international, innover, démontrer son engagement sur les causes solidaires et climatiques, promouvoir son expertise à l'international, renforcer le lien social avec les communautés de son territoire et sensibiliser plus largement les citoyens sur cette thématique. Enfin, l'exposé s'est finalisé par les modalités de mises en œuvre du 1 % déchets via les acteurs ressources des territoires (jumelages, associations, expertise technique des collectivités et acteurs d'appui comme Centraider) et un panorama des acteurs français qui ont mis en place le 1 % déchets, dont 1 en Centre-Val de Loire : le SYTOM 36.

Alain DUBOST, a présenté **le projet du jumelage entre Châteauroux et Bittou (Burkina Faso) sur le projet de gestion des déchets à Bittou**. Depuis 2000, les partenaires s'intéressent à la question de la gestion des déchets à Bittou, après une première initiative aux résultats mitigés, en 2016 l'installation de la nouvelle équipe municipale a fait de la propreté de la ville un objectif prioritaire et a sollicité le soutien du jumelage pour la mettre en œuvre. Cela abouti à l'inscription d'une action « déchets » dans le plan triennal de coopération 2019-2021 entre Châteauroux et Bittou (soutien du MEAE et de la Région). Alain DUBOST a souligné les facteurs clés pour la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée dans le secteur des déchets :

- la conduite d'un diagnostic intégrant un diagnostic participatif précédant la formalisation du projet,
- des décisions municipales de cadrage : arrêté d'interdiction de dépôt de décharges sauvages par exemple,
- la création d'un service municipal dédié ou délégation à un service privé ;
- le financement du service via la diversification des sources de financement, cotisations et revenus.

Les 3 axes prioritaires de mise en œuvre du projet à Bittou sont l'axe réglementaire, l'axe logistique et l'axe de sensibilisation et de mobilisation de la population

Bruno DEMEURANT, membre de la délégation régionale d'Electriciens Sans Frontière (ESF) a présenté **les enjeux de l'accès à l'énergie dans le monde et la philosophie d'actions d'ESF**. L'accès à une « énergie propre et d'un coût abordable » est inscrit dans



l'Agenda 2030 comme l'ODD 7, le focus d'actions vers l'Afrique a aussi été rappelé. 3 projets phares d'ESF Centre-Val de Loire à différents stades d'avancement ont été présentés intégrant une dynamique de coopération décentralisée :

- le projet Béréba avec le jumelage de Crotelles au Faso pour l'amélioration des conditions sanitaires de 3 centres de santé, ce projet est en cours de finalisation,
- le projet Tanghin avec le jumelage Chambord Tanghin (Burkna Faso) actuellement en recherche de cofinancements qui vise à améliorer les conditions scolaires de 7 établissements,
- le projet Secours populaire français au Laos, en analyse technique.

Bruno DEMEURANT a finalisé sa présentation par **le 1% énergie et son cadre d'action** qui comme le 1% eau et le 1% déchets peut soutenir des projets de coopération décentralisée ou des projets menés par des organisations de la société civile française, sans nécessité de conclure un partenariat avec un homologue étranger.

Plus d'information sur Amorce : <https://amorcerasso.fr/>

Plus d'information sur Electriciens sans frontière : <https://electriciens-sans-frontieres.org/>

Plus d'information sur la plateforme Re-Resources (expert en gestion des déchets au Sud) : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

## Conclusion

Après une rapide synthèse des échanges des deux sous-groupes, les organisatrices de l'atelier ont rappelé que la Région Centre-Val de Loire et Centraider étaient à disposition des participant.e.s souhaitant développer des projets de coopération internationale.

La Région a instauré une **Conférence permanente des Relations internationales (CPRI)** qui permet aux acteurs en région de construire ensemble les relations internationales (échanges, groupes de travail, productions communes), chacun.e est invité.e à participer. De même, la Région soutient financièrement les projets de coopération internationale via son **Cadre d'appui aux projets européens et internationaux (CAPEI)**.

Centraider a participé au programme **PAGEDS** (Promouvoir les actions de gestion des déchets au Sud) qui visait à promouvoir le dispositif 1 % déchets, à accompagner les collectivités et associations du Sud et du Nord sur des projets de coopération internationale dans le domaine des déchets et produire des documents de capitalisation sur le sujet.

En savoir plus sur la CPRI : <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/europe-et-international/cooperation-internationale/tous-acteurs-de-linternational>

En savoir plus sur le dispositif de financement CAPEI : <https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/projets-de-citoyennete-et-de-solidarite>

Pour retrouver les ressources du projet PAGEDS : <https://www.centraider.org/promouvoir-les-actions-de-gestion-des-dechets-au-sud-pageds/>

Contacts pour plus d'information

---

Les personnes souhaitant récupérer les présentations Power Point diffusées lors de l'atelier peuvent contacter les organisatrices :

- Lisa BONNET, chargée de mission coopération décentralisée, Région Centre-Val de Loire : [lisa.bonnet@centrevalldeloire.fr](mailto:lisa.bonnet@centrevalldeloire.fr)
- Elsa TISNE-VERSAILLES, chargée de mission appui-acteurs, Centraider : [elsa.tisne-versailles@centraider.org](mailto:elsa.tisne-versailles@centraider.org)

